

L'exploitation des ressources de l'Oise occupée (1914-1917)

par Jean-Yves Bonnard, directeur du CDDP de l'Oise

Durant la Grande Guerre, la partie nord-est du département de l'Oise connut une occupation de près de trente mois par l'armée allemande. De 1914 à 1917, cette armée d'occupation s'appropriâ le territoire conquis, l'organisa et imposa ses conditions à la population civile restée sur place. Les habitants de la zone occupée subirent ainsi des réquisitions, des privations, des arrestations et des déportations dont l'unique but était de soutenir l'économie de guerre allemande.

L'organisation des réquisitions dans l'Oise occupée

Dès le début de leur occupation, les forces allemandes mirent en place une nouvelle organisation administrative hiérarchisée en quatre niveaux territoriaux dépendant des différentes armées. Les limites des corps d'armée définissent le territoire des étapes. Les communes envahies de l'Oise furent placées sous l'autorité première du district de la première armée allemande puis de l'inspection des étapes (Etappen Inspektion I puis II) basée le 6 septembre 1914 dans l'hôtel de ville de Chauny (Aisne). La mission de ce service était d'organiser les arrières de l'armée, de pourvoir à tous ses besoins (notamment le ravitaillement, le service médical, la trésorerie) en exploitant au maximum les ressources des pays occupés.

Georges Gromaire, auteur en 1925 du livre « L'occupation allemande en France » qualifia cette pratique « d'exhaustion » qu'il définit comme étant « la confiscation absolue de toutes les ressources du pays, l'enlèvement de tous les approvisionnements quels qu'ils soient : ménagers, industriels ou agricoles, une spoliation méthodique, laissant à la fin de l'opération le pays complètement vidé, le butin étant mis à la disposition de l'armée ou plus généralement transporté en Allemagne ».

Pour administrer son territoire, l'inspection des étapes s'appuya sur les directions des étapes (Etappen kommandanturs) siégeant dans des villes importantes et ayant autorité sur une trentaine de communes. Noyon devint ainsi le siège d'une direction des étapes confiée à la 15e Division de Landwehr (général von Sack) jusqu'au 14 mars 1917.

Un bureau de police, situé dans l'hôtel de ville, fut chargé de veiller à faire respecter l'ordre public et les décisions du commandant de place. Les laissez-passer et les passeports hebdomadaires y furent délivrés aux habitants qui le souhaitaient moyennant un droit de passage fixé le 21 novembre 1915 à 0,50 mark par personne, à 1,50 mark par voiture et à 2,50 marks pour prendre le train. Il avait aussi en charge la délivrance des cartes d'identité. Des postes de garde, installés à chaque entrée de ville, eurent pour mission de signaler les avions français et leur point de chute en cas de combat perdu ainsi que de contrôler les laissez-passer des civils. Par le biais d'un affichage régulier d'avis aux habitants, la kommandantur informait la population des mesures à respecter sous peine d'amende, d'emprisonnement ou d'exécution capitale. Parmi elles, les interdictions, les réquisitions, les taxes et les restrictions figuraient en bonne place.

Ainsi, les forces allemandes réquisitionnèrent systématiquement les récoltes de blé, d'avoine et de luzerne, du fourrage mais aussi les chevaux, bœufs et porcs. Les usines, fermées en raison de la mobilisation de la main d'œuvre masculine française, furent vidées de leurs stocks de matière première et de produits finis. Des machines furent démontées pour être expédiées outre-Rhin et y soutenir l'activité industrielle. Ce fut le cas des sucreries de Crisolles et de Noyon et de la manufacture de coton d'Ourscamp. Elle eut aussi pour mission d'orchestrer la vie des civils, notamment les prises d'otages, les évacuations, les déportations...

Certains commerçants et artisans restés à leur domicile reçurent de l'autorité allemande des bons de réquisition. Par voie de conséquence, la vie économique dans l'Oise occupée s'arrêta, laissant au chômage la majeure partie de la population soumise à des restrictions de circulation drastiques. Les kommandanturs d'étapes étaient secondées dans les villages par des kommandanturs locales (ortskommandanturs), tenues par des officiers ayant autorité sur leur unité et sur la population civile. Pour faciliter sa gestion, l'autorité allemande procéda à un regroupement de communes. Chiry fut ainsi adjoint à Pimprez, Dreslincourt et Passel, Thiescourt à Ville et Canechancourt, Lagny au Plessis-Cacheleux... La kommandantur de Chiry fut confiée à un officier du 86^e Régiment de Fusiliers « Konigin » (Schleswig-Holstein) du 20 septembre 1914 au 20 décembre 1914, puis à un capitaine du 52^e Régiment d'Infanterie de Landwehr jusqu'au 15 mars 1917.

Dans chaque commune occupée, le commandant se devait de transmettre les ordres aux maires et d'en contrôler leur bonne exécution.

Outre les taxes et réquisitions, les habitants avaient certains devoirs envers l'occupant, tels que corvées de pêche, de lessive, ou de traite des vaches. La plupart d'entre elles étaient faites par les prisonniers civils qui, en outre, étaient astreints aux travaux des champs. Faute de prisonniers civils, les autorités allemandes procédaient à des réquisitions d'habitants pour effectuer des travaux nécessitant une importante main d'œuvre comme la fenaison, le ramassage des betteraves, le creusement de galeries dans les remblais du canal du Nord pour y entreposer des munitions ou, au printemps 1916, la construction d'une voie ferrée entre Morlincourt et Ourscamp, destinée à alimenter les lignes allemandes. Ainsi, chaque matin, dans les communes du front, les habitants requis devaient répondre à l'appel. Souvent, par solidarité, les présents répondent « malades » pour les absents.

La question des civils en première ligne

Dans les villages proches du front (Crapeaumesnil, Fresnières, Lassigny, Thiescourt, Dreslincourt, Pimprez, Bailly, Carlepont, Tracy-le-Val, Nampcel et Autrêches), l'autorité militaire allemande agit de manière plus directe.

Dès leur occupation, tous les hommes valides furent rassemblés et envoyés à Noyon. Tandis que les mobilisables étaient déportés dans des camps de prisonniers et de travail en Allemagne, les autres hommes étaient répartis dans les villages de l'arrière, dans l'Aisne, les Ardennes voire la Belgique. Cette déportation (le terme était utilisé alors pour tout déplacement forcé) semble avoir été motivée par la volonté d'écarter du théâtre des opérations les hommes en âge de combattre, mais aussi pour répondre à un déficit de main d'œuvre masculine nécessaire au soutien de l'économie de guerre allemande.

Ainsi, à Noyon, le 20 septembre 1914, un avis du commandant de place lu par le crieur public convoqua tous les hommes nés entre 1867 et 1897 sur la place de l'hôtel de ville. Sur les 350 hommes considérés comme prisonniers de guerre, seuls 143 furent envoyés en Allemagne grâce à l'intervention du maire Ernest Noël qui sauva de l'exil les infirmes et les ouvriers qualifiés indispensables à la vie publique.

Quelques jours plus tard, l'armée allemande procéda à l'évacuation du reste de la population des villages situés sur la ligne de feu tels Tracy-le-Val le 21 septembre, Bailly le 23 septembre, Carlepont le 8 octobre, Nampcel du 11 octobre au 20 novembre, Lassigny le 9 novembre... Tous les habitants furent dirigés vers Noyon où ils furent autorisés à être logés dans leur famille, sinon dans des locaux vides comme le collège mais aussi dans les villages proches comme Salency ou Crisolles où furent établis des baraquements. La plupart d'entre eux furent déplacés vers l'intérieur des terres, notamment dans l'Aisne ou le Nord. Devenus une charge pour l'Allemagne, bon nombre de prisonniers civils purent

revenir en France via la Suisse. Transitant dans ce pays neutre au moyen du tramways, les rapatriés furent accueillis par des comités de secours après avoir été interrogés dans le bureau de contrôle d'abord installé à Annemasse puis, à partir de 1917, à Evian.

Dans d'autres villages proches du front, les femmes, enfants et vieillards furent autorisés à demeurer dans leur maison, comme ce fut le cas à Thiescourt, Cannectancourt, Ville, Passel, Chiry-Ourscamp ou Pimprez. En effet, le commandement allemand tenait à garder des civils dans les villages du front pour les utiliser comme bouclier humain. La présence d'habitants s'avéra être un rempart efficace aux bombardements de masse par l'armée française.

Ainsi, à Dreslincourt, si les vieillards et dix religieuses de l'hospice furent déplacés vers Noyon, les vastes bâtiments de l'hospice furent couverts de grands drapeaux de la Croix-Rouge et abritèrent les officiers et soldats allemands. Les dernières sœurs-infirmières de Dreslincourt durent quitter les caves de l'hospice les 7 et 11 février 1916.

De même, le hameau d'Ourscamp fut totalement évacué de ses habitants peu après le bombardement incendiaire de la manufacture de coton par l'artillerie française le 15 février 1915.

Pour autant, le moindre individu suspect était fait prisonnier civil et déplacé à Noyon. Dans de nombreux cas, il s'agissait surtout de notables dérangeants en raison de leur statut social ou de personnes ayant accès à des points d'observation tels que les clochers d'église, les ouvertures des combles des mairies-écoles, ou les hautes lucarnes de châteaux perchés. C'est ainsi que furent déplacés vers l'arrière pour espionnage les curés de Ville, de Larbroye, de Chiry (l'abbé Brémard, le 12 mai 1915), les instituteurs de Passel et de Ville, le comte de Brunier propriétaire du château du Petit-Ourscamp à Larbroye, le marquis d'Escayrac propriétaire du château du Mont-Renaud et maire de Passel, M. Poiret maire de Pimprez. La plupart d'entre eux furent assignés à résidence chez un habitant désigné par l'autorité militaire et devinrent des « prisonniers sur parole ».

Les besoins monétaires de l'Allemagne

Dès le début de l'occupation, l'armée allemande imposa aux populations civiles le financement de ses faits de guerre. Dans un premier temps, le commandant de place frappa les communes de contributions de guerre. Noyon dut ainsi payer à l'occupant 5.000 francs le 31 août 1914 puis 10.000 francs le 2 septembre. Plus tard, face au refus du maire de Noyon de confier le rôle des impôts pour en assurer la perception à son profit, l'armée allemande réclama une compensation de 9.000 francs que consentirent à prêter à la ville plusieurs habitants.

Dans les petites communes coupées de l'extérieur, l'autorité d'occupation parvint à se substituer à l'administration fiscale française, mais se heurta à leurs faibles capacités financières. Ainsi, le 26 novembre 1915, le commandant de place imposa une contribution générale de 6.000 francs à la commune de Lagny qui versa un acompte de 2.000 francs mais ne put s'acquitter de sa dette faute de ressources propres. Dans une lettre adressée au commandant de la place, le conseil municipal exposa « (...) que la population de Lagny a été entièrement privée de la récolte de 1914 et des ressources sur lesquelles elle comptait ; que les réserves personnelles que pouvaient posséder certains habitants de Lagny au début de la guerre se sont peu à peu épuisées et que s'il en reste encore après 18 mois d'invasion, elles suffiront à peine aux besoins les plus pressants de la vie ; que la collecte faite à domicile chez tous les habitants au mois de décembre 1915 n'a pu produire qu'imparfaitement malgré la bonne volonté de tous les deux mille francs versés à la kommandantur et qu'il paraît impossible actuellement de renouveler cet effort (...) »

Confronté au manque de ressources monétaires, l'autorité d'occupation incita les municipalités à émettre du papier monnaie. Ce fut l'objet de la réunion des maires que convoqua à Chauny le commandant d'étapes, le 9 janvier 1915.

L'intervention énergique d'Ernest Noël contre cette fabrication de fausse monnaie au regard de la loi française permit de repousser provisoirement cette extrémité.

Sans doute, cet acte de résistance du sénateur-maire de Noyon fut-il à l'origine de sa déportation en Allemagne. Quelque temps plus tard, face à la dégradation de la situation monétaire et à la pression de l'autorité allemande, les communes durent se soumettre à cette nécessité. La ville de Noyon autorisa ainsi en 1915 une première émission de bons municipaux pour une valeur de 12.000 francs, remboursables au porteur à la recette municipale après la signature de la paix.

Le 1^{er} septembre 1915, le commandant de la place de Noyon avisa la population que les bons émis par les communes avaient cours forcé dans le district de la 1^{ère} armée allemande. Si le paiement à l'armée d'occupation ne put plus se faire qu'en monnaie ou billets allemands, français et belges, les soldats eurent ordre de ne payer qu'avec des bons communaux. Malgré l'émission régulière de bons, les besoins de l'armée d'occupation imposèrent une montée en puissance de cette pratique.

Le 1^{er} janvier 1916, le Grand quartier général allemand décida de ne plus autoriser l'émission de bons municipaux hormis pour quelques grandes villes et pour les communes réunies en association. Frappées par cette interdiction et par de nouveaux impôts, les communes des régions de Ham, Noyon et Saint-Simon s'associèrent dans une « Union communale » créée en septembre 1916 pour la durée de la guerre. Gérée par un conseil administratif de neuf membres et par une commission de contrôle de trois membres, cette société siégeant à Ham émit des bons de monnaie. Ces avances devaient être remboursées par chaque commune adhérente douze mois après la signature de la paix et par chaque tiers porteur quinze mois après.

Certaines communes refusèrent de participer à "l'union des communes", comme c'est le cas de Lagny, ce qui représentait un manque à gagner certain pour l'armée d'occupation. Averti de cette décision municipale, le 17 septembre 1916, le Feldintendant des Gardekorps rappela à l'ordre la commune : « (...) je vous avertis que je demanderai à M. le général en chef de l'armée l'évacuation des membres de la commune, hommes et femmes séparés, en cas que la commune ne paye pas cette somme ponctuellement et complètement ». Déjà fortement marquée par l'exécution en 1914 de cinq civils, dont le maire et le curé, le conseil municipal rentra dans le rang.

Si chaque commune se reconnaissant débitrice put recevoir le nombre de bons qu'elle souhaitait, au total, plus de 90% des 7 millions de francs émis furent prélevés par les Allemands comme contribution de guerre et amendes de toute nature. Ainsi, des 1.050.406,50 francs émis pour la ville de Noyon, l'autorité d'occupation en préleva 942.595,40.

Dans ces communes du département de l'Oise, trop proches du front, la moindre activité agricole était connue des observateurs français. De fait, les déplacements des habitants furent soumis à des restrictions.

La survie des civils en zone occupée

L'alimentation des civils devint un problème particulièrement crucial dès le premier hiver de la guerre, notamment à Noyon où la municipalité dut pourvoir aux besoins de ses habitants, des réfugiés de l'Est de la France et des déplacés des villages de première ligne. Par défaut de productions locales réquisitionnées par l'occupant, les Noyonnais virent leur approvisionnement dépendre de l'autorité allemande.

Les habitants furent soumis à une réglementation de circulation qui limita leurs moyens de survie restreints le plus souvent à de menus travaux de jardinage et d'élevage domestique.

Le maigre surplus des denrées alimentaires non consommées par la maison fut vendu sur les marchés. Si, fin 1914, les fruits et les légumes récoltés purent encore être consommés, la viande était devenue une denrée rare. Les épiceries de Noyon fermèrent les unes après les autres, faute d'approvisionnement, laissant l'exclusivité du ravitaillement de la population aux Allemands qui vendaient les denrées alimentaires sur le marché.

Début 1915, avec l'épuisement des stocks de farine blanche contenus dans les moulins, les boulangers durent faire leur pain avec la farine grise fournie par l'occupant. Bientôt, la consommation de pain fut réglementée.

L'armée allemande, elle-même, en butte à des difficultés de ravitaillement, réquisitionna les denrées alimentaires de la population qui dut déclarer les poules, les chevaux, les cochons... Ainsi, selon la saison et le nombre de poules, les habitants durent fournir un contingent d'œufs à l'occupant. L'armée d'occupation, quant à elle, soutint ses exigences et réquisitionna les récoltes de blés et de pommes de terre des étés 1915 et 1916 ne laissant aux habitants qu'une maigre part de leur travail.

Ces quelques extraits du journal de sœur Saint-Eleuthère témoignent de l'état de misère dans lequel était tombée la population noyonnaise :

« 21 avril 1915. A une heure, le commandant fait afficher en ville que les habitants devront désormais se contenter de leur ration de pain noir soit 120 grammes par adulte et 60 grammes par enfant. Les boulangers ont défiance d'en vendre en supplément, la farine se faisant de plus en plus rare. On peut dire sans exagération qu'on souffre de la faim (...)

10 juillet 1915. Le pain est de plus en plus mauvais; il est fait avec de la recoupe de betteraves et du son. Les deux tiers de la population sont atteints de la dysenterie (...)

28 octobre 1915. La misère est grande à Noyon. N'ayant pas de charbon, le fourneau économique ne fonctionne plus et les habitants ne reçoivent plus que du pain, du sel du riz que l'on fait cuire au moyen de marrons d'Inde. Plus de pommes de terre, ni d'haricots, ni graisse ; je le répète, c'est la misère dans toute l'acception du mot (...)

11 août 1916. Les Allemands manquent de tout, leur ration est de plus en plus diminuée, le régime des prisonniers civils s'en ressent. Les malheureux ne reçoivent par jour que 120 grammes de pain, le matin, à six heures, une tasse de café (et quel café) sans sucre, à midi la portion de riz, c'est tout ; et avec cette nourriture insuffisante ces pauvres gens sont contraints de fournir un travail fatiguant, soit au champ, soit aux corvées. Les habitants doivent se contenter du ravitaillement américain, riz et lard, 30 grammes par jour par personne. Plus de bœuf, veau, mouton, cheval depuis des mois (...)

21 septembre 1916. Décidément, nos saints patrons sont de plus en plus chiches. Saint Augustin nous envoya six harengs pour le fêter, mais saint Thomas n'eut que trois œufs pour vingt à nous offrir.

novembre 1916. Sœur Marie poussa son talent culinaire jusqu'à nous préparer un plat de boyaux de lapins. C'est la guerre.

19 novembre 1916. Nous apprenons confidentiellement qu'un des bouchers a reçu un cheval ; douze kilos de viande sont apportés à l'hôpital, c'était une vieille jument maigre à faire peur, faute de nourriture sur les douze kilos, il y avait huit kilos d'os ; il restait donc quatre kilos de viande pour cent cinquante personnes heureuses encore de cette aubaine. »

Les habitants des zones occupées purent survivre à cette pénurie de nourriture grâce à un apport alimentaire venant de l'extérieur. En effet, à l'image de la *Commission for Relief in Belgium* créée en mai 1915 par l'américain Herbert Clark Hoover en faveur des populations occupées de Belgique, une

organisation de ravitaillement des départements français envahis fut mise sur pied par l'industriel lillois Louis Guérin.

Approuvé par les Allemands lors d'une première réunion à Saint-Quentin le 9 avril 1915, le principe d'une distribution hebdomadaire à la population de vivres achetés en pays neutres fut mis en application dès le mois de juin suivant. Le découpage du territoire envahi en six districts place le Noyonnais dans le district de Saint-Quentin. Grâce au ravitaillement du comité hispano-américain, les civils purent survivre à la pénurie alimentaire. Café, graisse, lard, riz, savon, sel, sucre et, quelquefois, biscuits, céréales et boîtes de lait concentré... constituèrent la plupart des approvisionnements. Surveillée par des délégués communaux, la distribution du ravitaillement hispano-américain s'effectua convenablement. Un rapport émis par la préfecture de l'Oise sur la commune de Candor en 1917 indique: « Les habitants n'étaient nourris que par les soins des Sociétés américaines (...) Environ deux fois par mois, la municipalité envoyait un convoi à Guiscard, où elle touchait pain, riz, sel, sucre, légumes et graisses fournis par ces Sociétés. Sans les secours américains, la population serait morte de faim ». Les femmes des pays occupés parvinrent à recevoir une rémunération des soldats en échange de tâches domestiques telles que la lessive, la couture, le raccommodage...

Néanmoins, ces apports extérieurs demeurèrent insuffisants et l'absence de ressources des habitants des communes occupées purent conduire la population à des extrémités, comme le montre le nombre de naissances illégitimes qui purent apparaître comme la conséquence directe de la pénurie de nourriture. Le sénateur – maire de Noyon, Ernest Noël, évoqua ces situations de désespoir qui conduisirent des femmes à donner leur corps en échange de nourriture : « Les enfants mouraient littéralement de faim et certaines mères pour faire vivre leurs nichées furent entraînées à des faiblesses... J'ai été le spectateur de cette affreuse misère et j'avoue ne pas avoir encore la force de maudire ou de repousser celles qui, pour sauver leurs enfants, ont oublié une minute les devoirs de cœur d'une Française ». D'autres témoignages, moins compréhensifs, jetèrent l'opprobre sur cette forme de trahison.

La libération de l'Oise en mars 1917 permit à l'opinion publique française de connaître l'ampleur de la misère des civils des régions envahies. Elle fit l'objet d'une propagande intense.

Plan de l'article

L'exploitation des ressources de l'Oise occupée (1914-1917)

L'organisation des réquisitions dans l'Oise occupée

La question des civils en première ligne

Les besoins monétaires de l'Allemagne

La survie des civils en zone occupée

Pour citer cet article

Jean-Yves Bonnard, L'exploitation des ressources de l'Oise occupée (1914-1917), Mémoire de l'Oise n°6, 16p, avril 2009.

URL : http://crdp.ac-amiens.fr/cddpoise/oise14_18/exploitation_ressources.php

ISSN : 1960-8349